

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 10

Artikel: Société militaire fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vancer vers Bormio, il jugea à propos de retourner à Tiranno pour se mettre en état de les recevoir. C'est, comme on le voit, toujours la même manœuvre, et c'est la bonne.

Mais, cette fois, ni Allemands ni Espagnols n'osèrent plus se montrer ; l'hiver arriva, et Rohan eut tout l'honneur de la campagne ; la Valteline fut sauvée. Rohan manœuvra bien, se battit bien, et acquit à juste titre la réputation de grand capitaine. Mais il faut avouer qu'il eut affaire à des adversaires bien faibles dans l'art militaire, bien irrésolus et qui lui donnaient beau jeu. Il livra quatre combats, ceux de Luvino, de Mazzo, de Fraële et de Morbegno, dont il sortit victorieux parcequ'il avait su prendre une position centrale qui le mettait à même d'attaquer du fort au faible ; et qu'à ses bonnes dispositions stratégiques il joignait un grand caractère, beaucoup d'activité dans l'exécution, de la vigueur et du coup d'œil dans le combat.

Le duc de Rohan fut, dans une autre campagne, en 1638, blessé mortellement au siège de Rheinfelden. Sa dépouille fut transportée à Genève et déposée dans la cathédrale. On y voit encore son monument.

Genève, le 10 février 1853.

Général H. DUFOUR.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

La réunion annuelle de la Section vaudoise a eu lieu le 28 septembre écoulé à Villeneuve. Environ 200 officiers étaient présents ; on y a regretté l'absence des officiers des cantons voisins, Fribourg, Valais et Genève, ainsi que des officiers de l'arrondissement de La Côte. On explique l'absence d'un grand nombre d'officiers des rives du lac par suite d'un malentendu quant au service des bateaux à vapeur. Les détonations d'une section d'artillerie, desservie par des artilleurs de l'arrondissement, ont salué les arrivants ; M. le commandant Morier, président du Comité local, leur a souhaité la bienvenue.

La matinée a été employée à un tir avec divers fusils de chasseurs, apportés par M. le lieutenant-colonel Burnand et M. Prélat, armurier.

Voici le résultat de ces essais comparatifs :

Fusil de chasseur fédéral, à 800 pas,	coups tirés	10
»	coups touchés	4
»	coups manqués	4
»	balles qui ont sifflé	2
Fusil Prélat-Burnand, calibre fédéral,	coups tirés	11
»	coups touchés	9
»	coups manqués	2
Fusil Prélat-Burnand, calibre de 4 lignes,	coups tirés	10
»	coups touchés	5
»	coups manqués	5

Il est à observer que les 5 premiers coups ont été manqués parce qu'il y avait près de 2 millimètres de hausse de trop.

Le fusil d'infanterie transformé a touché à 800 pas avec 18 millimètres de hausse, donc 16 millimètres de moins que le fusil Minié.

Après le vin d'honneur, le corps d'officiers s'est rendu au Temple, où les délibé-

rations ont commencé sous la présidence de M. le colonel Wenger, président du Comité central.

Le procès-verbal de la réunion de Moudon est lu et approuvé.

M. le colonel fédéral Ch. *Veillon* donne lecture d'un rapport sur les modifications des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie comparées aux règlements de 1847 et de 1855.

L'assemblée décide à l'unanimité l'impression de ce rapport.

M. le major *Deladœy* rend le rapport de sa commission concluant à ce que l'Etat se charge de commander et acheter en gros le drap nécessaire aux recrues pour leur équipement.

M. le colonel *Veillard* appuie cette proposition et propose d'y ajouter un mot en faveur des casques des dragons, car il a pu remarquer dernièrement que nos casques sont bien inférieurs en bonne façon à ceux des dragons de la Suisse allemande.

M. *Bolle*, lieutenant-colonel, trouve très juste l'observation de M. le colonel *Veillard*, mais les casques des dragons vaudois sont ceux de l'ordonnance fédérale; peut-être qu'en effet dans le canton de Vaud nous sommes trop formalistes et obéissants; nous nous plions trop à la lettre des prescriptions fédérales, tandis que dans la Suisse allemande on se donne de la marge.

M. *Borgeaud*, lieutenant-colonel, recommande vivement les conclusions de la commission dans le but de donner plus d'uniformité à l'équipement de nos troupes.

Ces conclusions, avec l'amendement de M. le colonel *Veillard*, sont adoptées.

M. *Burnand*, lieutenant-colonel fédéral, rend le rapport de sa commission (composée en outre de MM. Jaquiéry, major de carabiniers; de Mandrot, major fédéral; Burnier, capitaine du génie) sur les différents fusils et carabines de précision dont il est question actuellement.

Ce rapport, savant et consciencieux, a été écouté par l'assemblée avec l'intérêt qu'il méritait. Nous en donnerons plus tard les points essentiels:

M. *Dutoit-Wytenbach*, lieutenant-colonel de carabiniers, rend un rapport ensuite duquel l'assemblée décide de recommander au Conseil d'Etat un développement plus grand de l'éducation militaire de la jeunesse, en rendant obligatoire dans toutes les écoles de garçons les exercices gymnastiques et militaires.

Deux propositions faites par le Comité, concernant la comptabilité et l'administration de la Société, sont adoptées.

Les questions suivantes sont proposées par M. le lieutenant-colonel *Burnand* pour être soumises à l'examen des commissions:

1° Chercher le meilleur moyen de transporter le foin à cheval, soit en le filant, soit en le hâchant et en le pressant dans des sacs, etc.

2° Quel est le meilleur mode de bivouac pour les chevaux d'une batterie d'artillerie (le mode de règlement actuel ayant été souvent reconnu vicieux).

3° La rayure des carabines de gauche à droite amenant une déviation constante de la balle de gauche à droite, de combien pourrait-on dévier la mire de droite à gauche pour parer à cet inconvénient?

4° Quel est le meilleur système de hausse pour l'infanterie? Ne serait-il pas avantageux d'avoir deux hausses fixes, une à 200 pas et une à 800 pas?

Ces propositions, ainsi qu'une de M. Correvon, à Morges, concernant un nouveau système d'embrelage, seront examinées par des commissions qui feront rapport à la réunion de l'année prochaine.

M. *Cérésole*, premier sous-lieutenant d'artillerie, propose une adresse à M. l'ancien colonel Bontems pour lui exprimer les regrets du corps d'officiers vaudois au sujet de sa démission.

M. *Fonjallaz*, commandant de bataillon, demande au Comité s'il n'a pas de communications à faire sur deux questions dont il est nanti : 1° celle de la bibliothèque militaire et 2° des casernes vaudoises.

M. *Wenger*, colonel, répond qu'on demandera un local à l'Etat pour la bibliothèque, et que, quant à la question des casernes, c'était à lui à s'en occuper, mais qu'il n'a pu faire son rapport pour cette réunion.

M. *Fonjallaz*, commandant de bataillon, demande pour Cully l'honneur de recevoir la prochaine réunion des officiers. — Adopté à l'unanimité.

La séance est levée; le cortège s'est rendu au local du magasin à sel, décoré aux couleurs fédérales et cantonales, où eurent lieu le banquet et le bal.

RÉUNION DE L'OUEST.

(*Corresp. part.*)

Mon cher camarade,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans votre *Revue militaire* la chronique de notre campagne de l'Ouest, et je viens ici, en toute franchise, vous demander une petite place pour appuyer quelques-unes de vos observations, pour en critiquer quelques autres et sabrer d'estoc et de taille, mais avec l'intention de faire le moins de blessés possibles.

Prenons vos observations critiques les unes après les autres. Vous dites que l'infanterie a été souvent trop débandée et les officiers pas assez fermes. Il y a du vrai; mais cela tient à plusieurs causes et pas seulement au défaut de surveillance des officiers subalternes. En premier lieu, il est difficile de faire longtemps *jouer* des soldats au combat sans danger avec le sérieux règlementaire. A force de se tirer dessus sans se faire de mal, ils perdent complètement l'habitude d'observer les distances et de se couvrir. Avec les tirailleurs surtout il s'en suit bientôt un désordre; les uns dépassent la ligne de la chaîne, les autres restent en arrière; les soutiens se reposent au lieu de veiller, les munitions s'épuisent sans raison, sans effet apparent, et le combat de ce genre, en se prolongeant, finit par devenir une farce pour tout le monde. Il y a certainement quelque chose à améliorer à cet égard; la tactique des combats simulés ne peut pas être la même que la tactique des combats réels; en cherchant à former le physique de la troupe, veillons à ne pas gâter son moral. Or, l'écueil de ces manœuvres simulées est de gâter le moral du soldat, de bouleverser ses idées en matière de combat, attendu que le facteur principal d'une opération manque, c'est-à-dire : l'effet des armes. Je ne veux pas trancher ici la question, mais seulement la recommander aux hommes d'étude. Plutôt que de faire des pétarades qui ne servent qu'aux oreilles, il serait peut-être préférable de ne pas tirer à poudre, ou de faire en sorte de ne tirer qu'une fois dans chaque position prise. Les tirailleurs en chaînes, qui souvent embrouillent les manœuvres en s'avançant individuellement sur des points qui seraient inaccessibles s'ils étaient défendus réellement, devraient, à mon avis, être supprimés et remplacés par quelque chose qui indiquât seulement la position de la chaîne, suivant la volonté de l'officier. Au lieu de former la chaîne, on pourrait, dans les terrains favorables, la diviser en deux sections ou pelotons marquant les ailes de la chaîne, toujours sous le commandement d'un offi-